



AUBIAT – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES - LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAUR - PIRY  
LES CHARMES DE RANDAN – CHAZELLES – PERSIGNAT - LA RAYNAUDE - LES CHARMETTES  
LE CREUX DU LAC - MONTCLAR - LAVAUR - PIRY - LES CHARMES DE RANDAN

## Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Novembre 2017.

Sous la Présidence du 1er adjoint, Monsieur SULLO Henri,

**Participants :** *Adjoints* : - Mr. ROCHE Philippe - Mme AURIER Evelyne - Mme FUENTES Carmen.

*Conseillers Municipaux* : Mrs. - BERGER Frédéric - CHAMBON Hervé - RICHARD Charles - Mmes PINON Sandra - QUINET Eliane — Mme LHOSTE Nicole

**Absents** : Mme CHAPUT Agnès (Pouvoir à Mme QUINET Eliane.) Mrs .BOUHIER Emmanuel (Pouvoir SULLO Henri), BARDIN Stéphane (Pouvoir ROCHE Philippe). Mme ALBERT Christelle - Mr. BOSSARON Pascal

## NOUVELLE MAIRIE.

### Approbation du choix de marché de la Commission d'Appel d'Offres.

Les différentes phases de la consultation pour le choix des entreprises, selon la procédure de l'appel d'offres :  
Parution de l'avis public à la concurrence : Journal LA MONTAGNE le 21/09/2017

**Date de remise des offres** : jeudi 19 octobre 2017 à 18h00

Rappel de l'estimation totale des travaux : 772 094.40 € HT

**La Commission d'appel d'offres, du 23 octobre 2017 à 17h00**, a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant l'offre des entreprises dont la candidature a été acceptée et demandé au Maître d'œuvre à ce qu'il soit procédé à leur analyse.

**La Commission d'appel d'offres, du 9 novembre 2017 à 17h00**, a effectué le classement des entreprises au regard des critères d'attribution prévus au règlement de consultation - offre économiquement la plus avantageuse appréciée globalement en fonction des critères suivants : le prix des prestations = 40 % et valeur technique = 60 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'entériner le choix de la commission d'Appel d'Offres du 9 novembre 2017, et décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer les marchés de travaux tels qu'attribués par la commission d'Appel d'Offres.

### 11 NOVEMBRE 2018.

Pour le centenaire de la commémoration de la fin de la guerre 1914-1918, une réflexion est demandée à l'assemblée pour l'organisation d'une grande manifestation du souvenir. Les habitants, les associations, les enseignants et les enfants des écoles seront invités à participer à l'élaboration de cette commémoration. Une commission pour cet événement sera mise en place en cours d'année.

## **CENTRES ASSOCIATIFS DE LA COMMUNE.**

Un local loué est sous la responsabilité du loueur. Une note sera adressée aux élus et aux employés communaux qui ne devront pas accéder ou intervenir dans les salles pendant la location sauf à la demande express des loueurs. Une copie de cette note sera jointe à la convention.

**Prochain CM :**  
11 Décembre 2017

